



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA 2020-2025)

Année 3 – 2022

Version grand public

Syndicat Intercommunal de Traitement
des Ordures Ménagères Sud Rhône





Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) chargé de gérer le service public de gestion des déchets de la partie sud, sud-est & sud-ouest du département du Rhône, soit près de 90 000 habitants.

SITOM SUD RHÔNE

262, rue Barthélemy Thimonnier

Parc d'activités de Sacuny

69530 Brignais

SOMMAIRE

SYNTHÈSE 2022	4
AXE 1 : L'EXEMPLARITE DES SERVICES PUBLICS EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS.....	6
AXE 2 : SENSIBILISER ET DONNER DE LA VISIBILITE A LA PREVENTION DES DECHETS	8
AXE 3 : INCITER A LA PREVENTION EN UTILISANT DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES.....	12
AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	13
AXE 5 : ENCOURAGER LA GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS	15
AXE 6 : AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	18
AXE 7 : RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES AFIN D'AVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ..	19



CONTEXTE

Le 6 février 2020, le SITOM Sud Rhône a adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2020-2025. Le SITOM Sud Rhône s'est fixé un **objectif de 8% de réduction des déchets ménagers et assimilés en 6 ans**. Pour atteindre cet objectif, le SITOM Sud Rhône s'est focalisé sur **7 axes de travail répartis en 13 actions**. Suite à deux années d'action, un bilan des actions menées a été réalisé afin de les réajuster ou d'en mettre des nouvelles en place. Après de nombreuses contraintes sanitaires sur les années précédentes, 2022 a permis de retrouver un contexte semblable à la période pré-covid, avec une reprise générale des actions et des animations.

SYNTHÈSE 2022










Objectif rempli //









Objectif rempli partiellement //



Objectif non rempli

LES AXES DU PLPDMA AU SITOM SUD RHÔNE		OBJECTIFS 2022	COMMENTAIRES
AXE 1 : L'exemplarité des services publics en matière de prévention des déchets	Action 1.1 : Diffuser et implanter les bonnes pratiques de prévention des déchets au sein des administrations publiques		Il manque 4 établissements sensibilisés (mais diagnostic sur demande). Action pour 2023 : démarcher les plus gros producteurs.
	Action 1.2 : Développer la consommation éco-responsable de papiers bureautiques et de dématérialisation des procédures		Réduction de 65% de la quantité de papier consommée au SITOM en 2022 par rapport à 2021. Consommation surveillée cette année par rapport à une consommation élevée en 2021.
AXE 2 : Sensibiliser et donner de la visibilité à la prévention des déchets	Action 2.1 : Communiquer sur la prévention des déchets		Communication et sensibilisation largement réalisées. Diminution de 10% des DMA sur le territoire en 2022 par rapport à 2021.
	Action 2.2 : Soutenir et accompagner des initiatives locales de sensibilisation en matière de prévention des déchets		Participation à 6 actions de réemploi sur 5 déchetteries avec plusieurs associations de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et du réemploi.
AXE 3 : Inciter à la prévention en utilisant des instruments économiques	Action 3.1 : Réévaluer la redevance spéciale		Diminution de la quantité d'OMR de 3% par les entités soumises à la RS.
AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	Action 4.1 : Sensibiliser les cantines scolaires du territoire		3 diagnostics en cantine scolaire effectués en 2022. Une sensibilisation est réalisée pendant le diagnostic. Pour 2023 : Démarcher les cantines non sensibilisées et envoyer des affiches de communication.
	Action 4.2 : Développer les dispositifs de suivi du gaspillage alimentaire en restauration collective et accompagner les services		

LES AXES DU PLPDMA AU SITOM SUD RHÔNE		OBJECTIFS 2022	COMMENTAIRES
AXE 5 : Encourager la gestion séparée des biodéchets	Action 5.1 : Promouvoir les jardins partagés du territoire		1 composteur installé dans un jardin partagé.
	Action 5.2 : Favoriser la gestion séparée des biodéchets chez les gros producteurs		124 tonnes de biodéchets collectées chez des gros producteurs sur le territoire (après diagnostic du SITOM).
	Action 5.3 : Développer le compostage de proximité auprès des habitants des logements collectifs et dans les établissements scolaires		Objectif non atteint pour les composteurs individuels et collectifs (composteurs en plastique à cause de la pénurie de bois).
AXE 6 : Augmenter la durée de vie des produits	Action 6.1 : Favoriser le réemploi et la réutilisation au sein de nos déchèteries		Objectifs atteints pour le réemploi, la réduction des encombrants et des D3E.
AXE 7 : Renforcer des actions emblématiques afin d'avoir une consommation responsable	Action 7.1 : Encourager l'utilisation d'objets réutilisables		Objectif atteint pour le prêt de gobelets et la réduction de déchets en collecte sélective.
	Action 7.2 : Diffuser des outils de bonnes pratiques en matière de consommation responsable		Objectif non atteint pour la sensibilisation des entreprises. Objectif atteint pour le prêt d'affiches évènementielles.

Axe 1 : L'exemplarité des services publics en matière de prévention des déchets

Action 1.1: Diffuser et implanter les bonnes pratiques de prévention des déchets au sein des administrations publiques

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

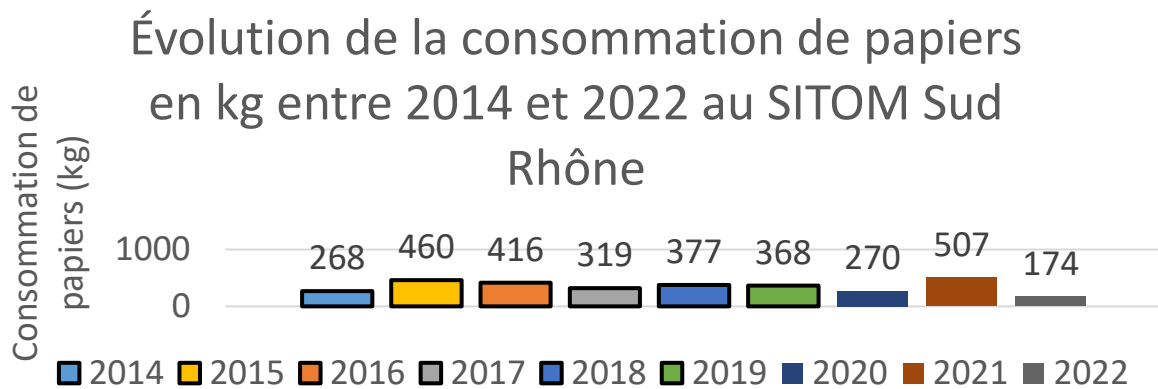
Objectifs 2022	Résultats 2022
10 établissements sensibilisés par année	Diagnostic déchets dans 6 établissements effectués sur demande de la structure. Pour améliorer cette action, une <u>recherche des plus gros producteurs</u> pour les démarcher en 2023 est prévue.

Liste des établissements : EHPAD La Dimerie (Chaponost), Centre aquatique (Mornant), DITEP La Pavière (Mornant), Ecole/Collège/Lycée St Thomas d'Aquin (Mornant), EHPAD Mornant, EHPAD St Anne (Brignais).

Action 1.2 : Développer la consommation éco-responsable de papiers bureautiques et de dématérialisation des procédures

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
<p>Le SITOM Sud Rhône s'engage à réduire sa consommation de papier de 40% d'ici 2024 (par rapport à 2019). Objectif de réduction de 8% par an par rapport à l'année précédente.</p>	<p>2021 : 507 kg 2022 : 174 kg = <u>Réduction de 65 %</u> entre 2021 et 2022 Soit une <u>réduction de 52% depuis 2019</u></p>



<p>Les agents du SITOM s'engagent à avoir une consommation annuelle de papier inférieure ou égale à 54kg.</p>	<p>2021 : 72 kg/agent en moyenne 2022 : 29kg/agent en moyenne</p>
<p>Le SITOM s'engage à imprimer moins de 150 kg de papier couleur.</p>	<p>2021 : 292 kg d'impression en couleur 2022 : 86 kg d'impression en couleur</p>

AXE 2 : Sensibiliser et donner de la visibilité à la prévention des déchets

Action 2.1 : Communiquer sur la prévention des déchets

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022																								
Diminution des DMA de 1,3% par an	2020 : 512 kg DMA / habitant 2021 : 521 kg DMA / habitant 2022 : 466.3 kg DMA / habitant = Diminution de 10 % entre 2021 et 2022																								
Bilan des tonnages SITOM 2022																									
<table border="1"> <caption>Bilan des tonnages SITOM 2022</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>OMr</th> <th>CS</th> <th>Biodéchets (abri-bac)</th> <th>Verre</th> <th>Dies</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>15495</td> <td>4457</td> <td>3367</td> <td></td> <td>21279</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>15743</td> <td>4485</td> <td>3386</td> <td></td> <td>22216</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>15142</td> <td>4314</td> <td>3323</td> <td></td> <td>18698</td> </tr> </tbody> </table>		Année	OMr	CS	Biodéchets (abri-bac)	Verre	Dies	2020	15495	4457	3367		21279	2021	15743	4485	3386		22216	2022	15142	4314	3323		18698
Année	OMr	CS	Biodéchets (abri-bac)	Verre	Dies																				
2020	15495	4457	3367		21279																				
2021	15743	4485	3386		22216																				
2022	15142	4314	3323		18698																				
Sensibiliser 500 écoliers par an.	1872 enfants sensibilisés en 2020 2750 enfants sensibilisés en 2021 1371 enfants sensibilisés en 2022																								
Atteindre les 250 téléchargements pour le guide de bonnes pratiques par an.	185 téléchargements en 2021 197 téléchargements en 2022 <u>Fin de suivi de l'action en 2023</u> avec le nouveau site																								

<p>Diffusion de 12 actualités déchets sur le site internet du SITOM Sud Rhône</p>	<p>46 actualités déchets diffusées sur le site internet en 2022.</p> <p><u>2023 : Augmentation de l'objectif à 30 actualités déchets par an.</u></p>
<p>Réaliser des actions emblématiques dans la prévention des déchets chaque année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur le geste de tri et à la réduction des déchets auprès de la population. • Journée nettoyage de printemps à Taluyers. 70 participants. • Journée écocitoyenne avec la mairie de Saint-Symphorien d'Ozon : 25 personnes participantes et 1 m³ de déchets collectés. • Visite du centre de tri de St-Fons par de nombreux élèves (école Les Clémentières de Chaponnay, école de Vourles, CMJ de Brignais et de Saint-Symphorien-d'Ozon...). • Semaine Européenne de Réduction des déchets (fin novembre) <ul style="list-style-type: none"> • Collecte de biodéchets dans les cantines engagées (COMMUNAY, TALUYERS et SEREZIN) • Sensibilisation des élèves la semaine avant le concours • Concours Ozon le tri (avec serfim recyclage). <p>Les conseils municipaux devaient réfléchir à un projet innovant pouvant favoriser le tri et la réduction des déchets.</p>

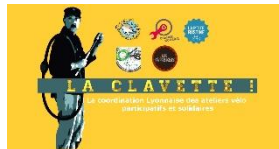
- Animations dans les établissements scolaires, cantines, EHPAD.



Action 2.2 : Soutenir et accompagner des initiatives locales de sensibilisation en matière de prévention des déchets

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
<p>Participer à trois actions au minimum par an avec des associations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier à mars → Vélos (La Clavette) • Avril, mai → Vêtements chauds, couvertures, couettes (Foyer Notre Dame des Sans Abris) • Juin, Juillet → Petit mobilier en bois (l'Impro de Mornant) • Septembre, octobre → Jouets (Foyer Notre Dame des Sans Abris) • Novembre, décembre → Vélos (La Clavette) • Dons de palette (les Rouilleurs)



5 points réemploi répartis sur les déchetteries de Brignais, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon, Mornant et Saint-Laurent-d'Agny.

AXE 3 : Inciter à la prévention en utilisant des instruments économiques.

Action 3.1 : Réévaluer la redevance spéciale

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
Réduction de la quantité d'OMR de 1,3% par les entités soumises à la RS	2019 : 17 kg OMR / habitant (part des entités soumises à la RS) 2020 : 15.6 kg OMR / habitant 2021 : 20.5 kg OMR / habitant 2022 : 19.9 kg OMR / habitant = <u>Réduction de 3 %</u> entre 2021 et 2022 Mais augmentation de 17% par rapport à 2019.
	2023 : ajouter les tonnages totaux et analyser les évolutions.
	2019 : 98 entreprises payant une RS 2020 : 98 entreprises payant une RS 2021 : 98 entreprises payant une RS 2022 : 96 entreprises payant une RS
	2019 : 303 138€ recette annuelle RS 2020 : 408 671€ recette annuelle RS 2021 : 461 927€ recette annuelle RS 2022 : 459 745€ recette annuelle RS

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 4.1 : Sensibiliser les cantines scolaires du territoire

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
Sensibiliser 10 cantines scolaires	3 diagnostics en cantine scolaire effectués en 2022. Une sensibilisation est effectuée pendant le diagnostic.
Réaliser des diagnostics de gestion des déchets pour les cantines sensibilisées.	Pour 2023 : Démarcher les cantines non sensibilisées et envoyer des <u>affiches de communication</u> . Proposer le diagnostic dans la communication.
<p>Rappel réglementation : Article L541-15-10 du Code de l'environnement : « Au plus tard le 1er janvier 2025, il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. Dans les collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants, le présent alinéa est applicable au plus tard le 1er janvier 2028. »</p> <p>Les cantines en liaison froide utilisent souvent des <u>barquettes plastiques</u>. Il est nécessaire pour ces cantines de passer de nouveaux marchés publics afin de se préparer en amont à la réglementation de 2025. Le COVID-19 a été à l'origine de l'utilisation de ces barquettes plastiques.</p> <p>Cantines sensibilisées en 2022 : Les Clémentières (Chaponnay), Marlène Jobert (Chaponnay), cantine pour école primaire à Marennes.</p>	

Action 4.2 : Développer les dispositifs de suivi du gaspillage alimentaire en restauration collective et accompagner les services

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
<p>Réaliser des diagnostics de gestion des déchets pour les cantines sensibilisées.</p>	<p>2 suivis de cantines déjà sensibilisées et diagnostiquées : école primaire de Marennes et école Marlène Jobert à Chaponnay.</p> <p>Pour 2023 : exploiter le fichier de suivi des écoles/cantines <u>sensibilisées ou non</u> pour contacter en priorité les établissements non sensibilisés. Possibilité d'envoyer un mail chaque année pour faire un état du gaspillage alimentaire et du tri.</p>
<p>Quantifier le gaspillage alimentaire dans l'ensemble des cantines diagnostiquées.</p>	<p>Pour 2023 : Dans la même communication aux cantines scolaires, préciser comment estimer le gaspillage alimentaire de leur établissement.</p> <p>Continuer de réaliser une quantification lors des diagnostics.</p>

AXE 5 : Encourager la gestion séparée des biodéchets

Action 5.1 : Promouvoir les jardins partagés du territoire

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
<p>1 composteur collectif installé dans un jardin partagé par an</p>	<p>Installation d'un composteur collectif dans les jardins en face du clos Hyvert à Saint-Symphorien d'Ozon.</p> <p>Pour 2023 : contacter les jardins partagés recensés pour promouvoir/installer un site de compostage. Accentuer la communication pour promouvoir les jardins partagés.</p>

Action 5.2 : Favoriser la gestion séparée des biodéchets chez les gros producteurs **et les habitants**

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
<p>Passer à une collecte séparée des biodéchets dans 5 cantines minimum (début 2022).</p> <p>Pour 2023 : Collecte séparée des biodéchets dans 7 cantines et restaurants minimum (après diagnostic).</p>	<p>124 tonnes de biodéchets collectées par Ecovalim dans les restaurants, écoles, cantines... sur le territoire du SITOM.</p>
<p>Poursuite de l'expérimentation de collecte séparée des biodéchets avec 12 abribacs à biodéchets dans 8 communes du territoire du SITOM Sud Rhône.</p> <p>1 abribac ajouté (en dehors de l'expérimentation) sur Chaponnay en mai 2022.</p> <p><u>Résultat</u> : 30 tonnes de biodéchets en 2022 triés et valorisés.</p>	
<p>Atteindre une proportion <15% de déchets alimentaires dans les OMR en 6 ans.</p>	<p>2017 : 33,4 %</p> <p>A voir en 2025 pour le prochain MODECOM (Mode de caractérisation des ordures ménagères réalisé en 2017 au SITOM Sud Rhône).</p>
<p>Sensibiliser et inciter à la collecte des biodéchets (15 producteurs).</p>	<p>81 entreprises informées et incitées par courrier au tri des biodéchets.</p> <p>Accompagnement de la « fête du village » de Chaponnay en juillet 2022 : 174 kg de biodéchets collectés.</p> <p>Fête de la pomme à Chaponost en octobre 2022. Mise à disposition de bacs pour les résidus des pommes (restes du pressoir) : 443 kg de biodéchets collectés.</p>

Action 5.3 : Développer le compostage de proximité auprès des habitants des logements collectifs et dans les établissements scolaires

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
Mise à disposition de 5 composteurs collectifs par an dans les habitations de logements collectifs et écoles.	<ul style="list-style-type: none"> • 2019 : 2 composteurs collectifs installés • 2020 : 2 composteurs collectifs installés • 2021 : 1 composteur collectif installé • 2022 : 3 composteurs collectifs installés : un dans les jardins partagés en face de la Résidence le clos Hyvert (Saint-Symphorien-d'Ozon), un dans une résidence à Brignais rue des jardins et un dans le collège Hector Berlioz à Communay.
Mise à disposition de 400 composteurs individuels par an	<ul style="list-style-type: none"> • 2019 : 684 composteurs individuels distribués • 2020 : 550 composteurs individuels distribués • 2021 : 859 composteurs individuels distribués • 2022 : 304 composteurs individuels distribués <u>Baisse de 64%</u> par rapport à 2021.

Contexte 2022 : La guerre en Ukraine ainsi que le contexte économique ont entraîné une pénurie de bois et donc les composteurs en bois ont été remplacés par des composteurs en plastique. Ces derniers attirent moins que le bois naturel. Il faut aussi ajouter à cela les délais d'attente entre les commandes initiales (composteur bois) et les commandes modifiées (composteur plastique). Depuis le début de l'année 2023, les composteurs en bois sont de nouveau proposés.

Localisation des composteurs collectifs installés entre 2019 et 2022 :

- Chaponost : Résidence Aquaverde
- Taluyers : Parc Pie X (retiré en 2020)
- Orliénas : Résidence Les Néréides
- Brignais : Pépinière d'entreprises, rue des jardins
- Composteur des pompiers de Vourles
- Saint-Symphorien : En face de la résidence le clos Hyvert (jardin partagé)
- Communay : collège Hector Berlioz

AXE 6 : Augmenter la durée de vie des produits

Action 6.1 : Favoriser le réemploi et la réutilisation au sein de nos déchèteries

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
<p>Créer un petit espace ressourcerie sur les déchèteries du SITOM Sud Rhône.</p> <p>Objectif validé, nouvel objectif pour les autres années : être à jour sur les nouvelles filières</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conteneur maritime ou zone dédiée pour que les usagers puissent déposer des objets spécifiques chaque mois sur 5 déchetteries (cf action 2.2). Nouvelles filières de tri sur toutes les déchèteries : Articles de sport et de loisirs / Articles de bricolage et de jardinage
<p>Organiser la collecte de 5 types d'objets pour réemploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> Janvier à mars, novembre et décembre → Vélos (La Clavette) Avril, mai → Vêtements chauds, couvertures, couettes (Foyer Notre Dame des Sans Abris) Juin, Juillet → Petit mobilier en bois (Impro de Mornant) Septembre, octobre → Jouets (Foyer Notre Dame des Sans Abris) Dons de palette permanent (les Rouilleurs) <p><u>Bilan collecte</u> : 302 vélos / 81 vêtements chauds et couettes / 5 petits meubles / 403 jouets / 353 palettes</p>
<p>Réduire de 5% par an la masse de déchets (encombrants, D3E) dans les déchèteries.</p>	<ul style="list-style-type: none"> D3E : 8 kg/hab en 2019 D3E : 8.1 kg/hab en 2021 D3E : 6.8 kg/hab en 2022 <p><u>Réduction de 16 %</u> des D3E entre 2021 et 2022 soit 15% de réduction depuis 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> Encombrants : 33 kg/hab en 2019 Encombrants : 31.4 kg/hab en 2021 Encombrants : 25.2 kg/hab en 2022 <p><u>Réduction de 20 %</u> des Encombrants entre 2021 et 2022 soit 23% depuis 2019.</p>

AXE 7 : Renforcer des actions emblématiques afin d'avoir une consommation responsable

Action 7.1 : Encourager l'utilisation d'objets réutilisables

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
500 gobelets réutilisables prêtés par le SITOM Sud Rhône par an lors de divers événements	<ul style="list-style-type: none"> • 240 gobelets prêtés en 2020 • 500 gobelets prêtés en 2021 • 3 145 gobelets prêtés en 2022
Réduire de 0,5% par an les déchets de la collecte sélective	<ul style="list-style-type: none"> • 52 kg/hab en 2019 • 50.9 kg/hab en 2021 • 48.4 kg/hab en 2022 <p><u>Réduction de 6.2 %</u> entre 2021 et 2022 de la quantité de déchets de la collecte sélective soit une réduction de 7% depuis 2019.</p>
Sensibiliser les usagers par du porte-à-porte	<ul style="list-style-type: none"> • 2022 : Enquête de satisfaction sur le geste de tri et la réduction des déchets (présence sur les marchés, déchetteries) <p>Pour 2023 : ne pas faire de porte-à-porte (moins efficace) mais continuer la sensibilisation sur les marchés et les réseaux sociaux.</p>

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte dans cette réduction de la collecte sélective : des actions de sensibilisation ont permis cette diminution mais le contexte économique plus compliqué ainsi que l'amélioration du contexte sanitaire ont également eu un rôle important.

Action 7.2 : Diffuser des outils de bonnes pratiques en matière de consommation responsable

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2022	Résultats 2022
Sensibiliser 10 entreprises par an.	Correspond au diagnostic déchets réalisé sur demande de la structure privée. 1 établissement en 2022 : EHPAD La Grande Charrière (Vourles). Pour améliorer cette action, une <u>recherche des plus gros producteurs</u> pour les démarcher en 2023 est prévue.
Prêt de l'exposition « réduction des déchets » lors de 3 événements minimum par an.	<ul style="list-style-type: none"> • 2 prêts en 2019 • 0 prêt en 2020 • 3 prêts en 2021 • 4 prêts en 2022

Communication portée par le SITOM contre l'utilisation et la consommation de sacs plastiques et pour le développement de la vente en vrac dans les commerces.

